

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 18 Août

## LA CONSULTATION DES CONSEILS GÉNÉRAUX

Un écrivain d'un grand sens politique, M. Jean-Paul Laffitte, se plaint, dans la *Revue Bleue*, de l'habitude que semblent prendre nos ministres, de consulter les Conseils généraux, au sujet des innovations qu'ils se proposent d'introduire dans la loi de finances.

Ainsi, le dernier ministère avait interrogé les Conseils généraux, réunis pour leur session d'avril, sur l'opportunité d'un impôt global sur le revenu, — ce fut la consultation Sarrien, — et on prête à M. Cochery l'intention de demander aux assemblées départementales ce qu'elles pensent de la taxe d'habitation, de l'impôt sur la rente et autres réformes fiscales proposées par le gouvernement.

M. Laffitte s'inquiète.

« De deux choses l'une : — écrit-il, — ou les Conseil généraux s'étant prononcés, le Parlement ne tiendra point compte de leur avis, et alors il était inutile de les consulter ; ou, admettant qu'ils aient qualité pour parler au nom du pays, on s'incline devant leur décision quelle qu'elle soit, et ce sera tout simplement la négation du gouvernement représentatif. »

Je ne pense pas que M. Laffitte attache une grande importance à ce dilemme qui, comme beaucoup de dilemmes, a le tort de laisser place à une troisième et même à une quatrième éventualité. Car le Parlement peut ne tenir compte que partiellement de l'avis des Conseils départementaux, mais tout de même en tenir compte, et, s'il lui arrive d'en tenir compte tout à fait, il n'aura pas plus abdiqué devant la représentation départementale qu'il n'abdique devant un orateur qui a raison et par lequel il se laisse convaincre. Un avis n'est pas un ordre, et

jamaï un avis sollicité n'a compromis la liberté de celui qui le demande.

Mais M. Laffitte a d'autres soucis :

« Il faudrait y prendre garde. Nous sommes sur la pente du *referendum*. Si l'on admet une consultation régulière et répétée des assemblées départementales, on sera amené, par la logique des choses, un peu plus tôt, un peu plus tard, à une consultation des assemblées communales. Et quand on en sera là, il n'y aura plus qu'un pas à faire pour que l'on consulte directement les électeurs. »

« Je comprends que l'on consulte les chambres de commerce, s'il s'agit de douanes, ou les conseils académiques, s'il s'agit d'enseignement, ce sont là questions techniques, et ces assemblées ont une compétence spéciale ; mais voter les impôts, c'est l'affaire du Parlement et rien que du Parlement. Il ne sert à rien d'éparpiller les responsabilités. »

M. Laffitte peut avoir raison, mais il a raison un peu tard. La loi du 10 août 1871 dit expressément dans son article 50, *in fine* : « Le Conseil général donne son avis... sur tous les objets sur lesquels il est consulté par les ministres. » Et, art. 51 : « Il peut émettre des vœux sur toutes les questions économiques et d'administration générale. » C'est donc à la loi de 1871 qu'il faudrait s'en prendre.

Mais, vraiment, est-elle si dangereuse ? Il ne nous semble pas.

Cette consultation des Conseils généraux par les ministres est un excellent moyen pour le gouvernement, de se mettre en rapport direct avec le pays, et, en quelque sorte, comme la contre-partie du droit qu'ont les Conseils généraux d'émettre des vœux non politiques.

Il ne faut pas s'effrayer des mots. Le *referendum* ne présente de dangers que dans l'ordre politique et non en matière économique. D'autre part, ce fait que les ministres seuls ont le droit d'en user, et non pas tel ou tel groupe du Parlement, écarte toute appréhension de consultation inconstitutionnelle.

Cette croix, à qui l'offrir ? sinon avec mon sang à la patrie qui me l'a donnée.

J'avais autrefois une fiancée, elle m'a fermé son cœur et sa porte.

Mais quand même, je n'oserais plus à cette heure lui rappeler sa promesse : maintenant que je ne suis qu'un mutilé, mon devoir m'obligerait à lui rendre sa parole.

Et secouant tristement la tête, il ajouta avec amertume :

— Les jeunes filles ne se marient pas par charité, elles sont mal préparées au rôle de garde-malade.

— Vous êtes injuste, Savreux, votre douleur mal cicatrisée encore vous égare, vous oubliez ce que Dieu vient de faire pour vous.

Ne jugez pas trop sévèrement les jeunes filles, mon cher enfant, ajouta Courbet avec un bon sourire, vous pourriez être obligé de faire amende honorable.

Vous n'êtes pas encore guéri, votre pauvre cœur saigne toujours, Eh bien ! soit, je vous garde, nous achèverons votre guérison.

— Ah ! tant mieux s'écria Paul.

— Mais à une condition. C'est à bord du *Bayard* que vous ferez dorénavant votre service. Un de mes secrétaires est mort, vous le remplacerez.

Etes-vous satisfait ?

— Si je suis satisfait ?.. Ne plus vous quitter, être à tout instant à vos côtés, toujours à vos ordres, de nuit comme de jour, amiral, jamais je n'aurais osé rêver un pareil honneur.

— Eh bien ! mon cher enfant, c'est convenu. Descendez à terre et prenez toutes vos précautions, demain matin vous commencerez votre service à bord.

Amenez-moi votre brave Maluni surtout, dit en sou-

N'oublions pas enfin que les Conseils généraux siègent deux fois par an, et que ce n'est pas avec une assemblée aussi intermittente qu'on gouverne un pays.

Il ne faudrait évidemment pas abuser des consultations des Conseils généraux, mais en user nous semble fort sage. La Constitution, sensiblement vieillie, ne fonctionne plus qu'avec quelque difficulté, il convient de ne négliger aucun des moyens qui peuvent aider à la remettre en état. La consultation des Conseils généraux lui donne du jeu ; elle est vue d'un œil favorable par le pays, qui est appelé par elle à redresser parfois le vote de ses représentants aux Chambres, ou à le confirmer expressément. C'est une excellente mesure dont il ne faut pas médire et qu'il serait préférable, au contraire, de perfectionner.

J. QUERCYTAÏN.

## Le dégrèvement de la terre ET LES CONSEILS GÉNÉRAUX

La *Démocratie rurale* demande aux Conseils généraux de se prononcer catégoriquement sur le dégrèvement de la terre.

S'agit-il, dit ce journal, de demander à nos Conseils généraux de se prononcer pour ou contre l'impôt sur la Rente ? Pas du tout. L'impôt sur la rente n'est d'ailleurs qu'une partie du projet Cochery, et ce n'est pas davantage pour ou contre le projet Cochery lui-même qu'il s'agit de prendre parti.

Dans la question pendante devant les pouvoirs publics depuis plusieurs mois, il y a deux choses distinctes : il y a le principe et il y a les moyens d'exécution. Et la distinction à établir entre les deux est d'autant plus importante, que l'une des deux seules est du ressort des Conseils généraux, pendant que l'autre est du ressort des pouvoirs publics.

C'est le Parlement qui fait les lois, en détermine les prescriptions et en arrête les textes. Si les Conseils généraux voulaient s'en

riant Courbet.

— J'allais vous en demander la permission, amiral, merci.

Savreux s'inclina profondément, fit le salut militaire et sortit.

Comme il atteignait le pont, l'amiral le rappela.

— A propos, capitaine, nous avons toujours un prisonnier de votre connaissance, ce triste Dubulle, dont vous m'avez raconté l'écœurante histoire.

J'avais donné ordre de le fusiller séance tenante, mais votre diable de Maluni, qui a la rancune tenace, m'a persuadé que vous seriez ravi de commander le peloton d'exécution et m'a supplié d'attendre votre guérison.

— J'espère bien, amiral, reprit Paul, que vous ne me faites pas l'injure de me prêter un sentiment aussi bas. une pensée aussi vile.

— C'est ce que j'ai dit à ce petit démon, mais il n'a pas voulu démordre de son idée et m'a soutenu que vous lui aviez donné l'ordre de vous ramener Dubulle vivant, à n'importe quel prix.

— C'est vrai, amiral, répondit loyalement Savreux, mais en retrouvant Dubulle ici, préparant ma perte et mon déshonneur, un flot de souvenirs mauvais m'est monté aux lèvres et je n'ai pas été maître d'un premier mouvement de fureur, j'ai proféré des menaces terribles contre le malheureux.

— C'est bien humain, murmura Courbet.

— La douleur navrante de ce pauvre Chopard, la surprise des Chinois à qui Dubulle servait de guide, achevèrent de porter mon exaspération à son comble, et j'ai donné l'ordre que vous sa-

mieler, ils empièteraient sur les attributions du Parlement et outrepasseraient l'esprit, sinon la lettre de la loi, qui les autorise à émettre des vœux sur les questions d'intérêt général.

Mais ce qui appartient sans conteste à nos assemblées départementales, c'est de dire leur mot sur les questions de principe et d'orientation générale. Et, dans le cas particulier, c'est cela qu'on leur demande et rien que cela.

Or, quelle est ici la question de principe ? M. le Président du Conseil l'indiquait avec autant de netteté que d'éloquence dans la séance du 9 juillet dernier.

Le but, « la clef de la réforme » c'est le dégrèvement de l'agriculture, qui paie plus que sa part d'impôt, contrairement au principe souverain de l'égalité devant la loi. « Nous proclamons, disait l'honorable M. Méline, qu'il est temps de soulager la propriété immobilière des charges trop lourdes qui pèsent sur elle. Nous faisons un grand effort pour ramener les capitaux, l'activité et l'intelligence de la nation du côté de la terre. »

Voilà qui est clair, et la question posée devant les Conseils généraux est donc tout simplement celle-ci :

*Faut-il, oui ou non, soulager la terre des charges trop lourdes qui pèsent sur elle ?*

Le reste est affaire d'exécution et regarde spécialement les pouvoirs publics, lesquels sont armés, d'ailleurs, d'éléments d'appréciation et de pouvoirs que ne possèdent pas les Conseils généraux.

Ces assemblées ont d'autant moins besoin d'entrer dans les détails du projet Cochery, que l'examen de ce projet est primé lui-même par une question préalable capitale, qui est celle-ci :

*Faut-il opérer par voie de dégrèvement ou bien par voie de péréquation ?*

Ce sont là, en effet, non plus deux projets, mais bien deux systèmes en présence et qui conduisent à des projets profondément dissemblables, selon que l'on adopte

Cet enragé de Maluni, qui ne badine pas avec la consigne, a pris sans doute mes paroles au pied de la lettre.

Certes, il aurait bien mieux valu que le malheureux eût la tête cassée d'une balle dans la mêlée.

D'autant mieux qu'il ne m'est pas possible de faire grâce, soupira l'amiral. Le crime est monstrueux, les soldats le soupçonnent, c'est presque le secret de Polichinelle : le devoir et notre sécurité exigent un exemple sévère.

Mais le devoir est parfois bien cruel et la mort d'un homme chose bien grave.

Enfin, puisqu'il le faut, il n'est que temps de faire cesser les douloureuses angoisses de ce misérable. L'exécution aura lieu demain.

— Amiral, fit Paul, s'il ne s'agissait que de moi j'invoquerais votre clémence, mais je n'ose le faire. Si la grâce était possible, je le sais, vous n'auriez pas attendu qu'on vous la demandât.

Mais je ne puis oublier que c'est en haine de moi, qu'après avoir roulé d'abîme en abîme, ce malheureux est tombé si bas, et il me semble que c'est un peu mon devoir de tenter d'adoucir ses derniers moments, de lui faire entendre des paroles de pardon pour tout le mal qu'il m'a fait, et d'essayer de l'amener au repentir.

Je vous en prie, amiral, permettez-moi de le visiter.

— Je vous reconnais bien là, mon cher ami, répondit Courbet, c'est votre cœur qui vous inspire.

Allez ! je me ferais un scrupule de m'opposer à votre projet ; mais c'est une pénible et douloureuse tâche que vous prenez là...

(A suivre)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 45

## HAINES MORTELLE

PAR

A. DES ORMEAUX

DEUXIÈME PARTIE

SUR LES COTES DE CHINE

X

Lettre de France

— C'est vrai que je ne suis plus qu'un invalide maintenant.

— Vous êtes cruel, mon ami, s'écria Courbet, vous savez bien, mauvais, que je n'ai rien voulu vous dire de semblable.

— Je vous en conjure, amiral, ne me renvoyez pas ; Gardez-moi à vos côtés.

Je suis solide, le bras qui tient mon sabre est aussi robuste que par le passé, j'ai le cœur ferme, et l'œil sûr comme autrefois.

N'y aurait-il pas lacheté de ma part à désertir la lutte à cette heure ?

Rentrer en France ! A quoi bon ? Vous avez le souci de mon bonheur, je vous en remercie.

Je n'ai laissé aucun regret derrière moi, personne qui me pleure, pourquoi partir. Est-ce que le livre de ma vie n'est pas définitivement clos ?

le principe du dégrèvement ou celui de la péréquation. Un projet s'inspirant du dégrèvement sera aussi simple que sera complexe un autre basé sur la péréquation. Le premier pourra consister, par exemple, dans la surtaxe de l'alcool et tenir en quatre mots : *Le principal de l'impôt foncier est supprimé au moyen d'une surtaxe de l'alcool*; tandis que le second devra se composer d'une multitude d'articles, précisant dans quelle forme et dans quelle mesure les dégrèvements des contribuables qui paient trop, devront être compensés par les aggravations de ceux qui ne paient pas assez. C'est à cette dernière catégorie qu'appartient le projet Cochéry.

Mais ce n'est pas là la question soumise aux Conseils généraux et, dans cet ordre d'idées, la seule chose qu'on pût leur demander serait, non pas de choisir entre les multiples projets pouvant sortir du système de la péréquation ou de celui du dégrèvement, mais seulement d'indiquer leurs préférences pour l'un ou l'autre système.

La question posée devant les Conseils généraux, répétons-le encore, c'est simplement celle-ci, telle qu'elle est formulée par M. le président du conseil lui-même :

*Faut-il, oui ou non, alléger les charges trop lourdes qui pèsent sur la terre ?*

Ne cherchons donc pas midi à quatorze heures et ne nous laissons pas fourvoyer. Qu'au lieu de se noyer dans les détails, nos assemblées départementales fournissent aux pouvoirs publics cette indication générale, cette « orientation », comme dit M. Méline, qui leur est demandée, et la boussole parlementaire affolée retrouvera le nord qu'elle a perdu.

Peut-il d'ailleurs y avoir une hésitation sur la réponse à faire à la question posée ? L'esprit de justice et de sagesse de nos assemblées départementales, peut-il avoir un doute sur la question de savoir s'il faut dégrever des millions de contribuables écrasés par des impôts qu'ils ne doivent pas, des contribuables dont, dans un autre ordre d'idées, nous avons absolument besoin pour sauver la Patrie et la République du péril socialo-collectiviste ? Peuvent-ils hésiter, enfin, en approuvant l'initiative du gouvernement qui veut dégrever l'agriculture, à fortifier et à consolider un cabinet qui, ne l'oublions pas, constitue la dernière réserve du parti modéré. Si ce cabinet modéré doit succomber à la tâche, il faudra le saluer, tout comme notre premier budget d'un milliard ; on ne le reverra plus.

Il ne paraît pas douteux, d'ailleurs, que les conseillers généraux puissent, sans empiéter les attributions du Parlement, exprimer le vœu :

- 1° Que les propriétés non bâties soient dégrévées du principal de l'impôt foncier ;
- 2° Que l'on cherche dans une surtaxe sur l'alcool les ressources nécessaires pour assurer ce dégrèvement.

## Un Discours à retenir

Le Ministre de l'Instruction publique, M. Rambaud, a prononcé récemment à Lons-le-Saulnier, à l'occasion de l'inauguration du lycée de jeunes filles, de fortes paroles en faveur de l'union et de l'entente nécessaires dans notre démocratie.

Nous citons quelques passages :

Il y a bien des points, a-t-il dit, sur lesquels des divisions semblent profondes et où nous sommes, républicains de toute nuance, en complet accord.

Nous ne sommes pas seulement tous d'accord pour vouloir la patrie grande, respectée, glorieuse. Nous le sommes encore pour chercher dans toutes les lois que nous élaborons, par exemple dans la réforme projetée de notre régime fiscal, l'intérêt du plus grand nombre, une plus équitable répartition des charges, le soulagement des classes agricoles qui sont, dans notre pays de France, la principale force de production et la principale force de défense nationale.

Nous sommes tous d'accord pour dégager du principe même de la République toutes ses con-

séquences, pour la rendre toujours plus démocratique, pour donner à ce pays toujours plus d'égalité et de liberté.

Enfin, il est un point sur lequel les nuances mêmes s'effacent entre nous ; car nous voulons tous, d'une conviction pareille, d'une ardeur égale, le maintien et l'achèvement du grandiose édifice de l'éducation populaire, à l'abri duquel grandiront les générations nouvelles de notre démocratie et se forgeront les destinées de la République.

Si nous sommes d'accord sur tant de choses essentielles, sur quoi donc sommes-nous divisés ? Pourquoi ces luttes, et, faut-il le dire, ces animosités si vives, comme si nous avions plus d'hostilité les uns contre les autres, que nous n'en avons tous ensemble contre les adversaires les plus irréconciliables de la République ? Pourquoi cette guerre meurtrière et sans merci entre républicains ?

A quoi tendent ces violentes campagnes dans le pays, dans la presse, dans le Parlement ? Et quels peuvent être leurs résultats ? Uniquement d'empêcher d'aboutir les réformes que nous désirons tous, pour que l'on regarde souvent moins à la valeur intrinsèque d'un projet de loi qu'au nom de ceux qui les proposent, pour que l'on oublie qu'on n'est cependant séparé que sur les questions de détail dans l'application, et quelquefois par moins encore, par des questions de personnes.

On ne saurait mieux penser ni mieux dire. Cependant il est impossible de laisser passer, sans y répondre, les attaques, les dénigrement systématiques dirigées dans la vie de tous les jours, contre les opinions et la conduite politique des plus vieux républicains, par les radicaux et les socialistes.

Depuis que le socialisme nouveau des Guesde, des Jaurès et des Millerand a succédé, naturellement, au boulangisme, les républicains qui ont depuis plus longtemps défendu la République, sont traités de réactionnaires ou accusés de pactiser avec les ennemis de nos institutions. Le ministre Bourgeois, par sa coupable faiblesse et sa condescendance pour les socialistes, favorisera singulièrement ces déloyales polémiques. Les républicains qui en furent et qui en sont encore l'objet ou les victimes, tout en approuvant les saines paroles de M. Rambaud, émettent la prétention bien naturelle de se défendre. Ils auraient infiniment tort d'y jamais manquer.

F. A.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Stance du 17 août

Le conseil général s'est réuni hier au soir à 2 heures.

Le préfet assistait à la séance.

Il est procédé au vote pour l'élection du président.

M. de Verninac, sénateur, est réélu président par 22 voix, sur 23 votants.

MM. Talou et Vival, députés, sont réélus vice-présidents, par 19 voix.

On procède ensuite à l'élection des secrétaires. M. Delpont par 19 voix et M. Cangardel par 17 voix, ont été réélus secrétaires.

M. de Verninac remercie ses collègues du nouveau témoignage de confiance, d'estime et d'amitié qu'on vient de lui donner à l'unanimité, en l'appelant de nouveau à la présidence du conseil général.

Le président donne ensuite lecture de plusieurs vœux qui sont votés d'urgence à l'unanimité, et de plusieurs demandes qui sont renvoyées aux commissions compétentes.

### Distribution de prix aux écoles communales

La distribution des prix aux écoles communales et aux écoles enfantines réunies, a eu lieu jeudi dernier, à trois heures du soir, dans une des cours du lycée Gambetta, sous la présidence de M. Mazières, adjoint au maire.

Aux côtés de M. Mazières prennent place MM. Izenic, inspecteur d'académie, et Costes, maire de Cahors.

Brillante réunion sur l'estrade d'honneur.

M. Mazières a prononcé un excellent discours, sur les bienfaits de l'instruction, surtout au point de vue de l'instruction primaire ; il a recommandé aux enfants, à leur sortie de l'école, de ne jamais oublier ces deux vertus jumelles : la bienveillance et la solidarité.

Un exemple de solidarité a été cité au sujet d'un enfant de Cahors qui devait subir, il y a quelques années, l'examen du certificat d'études

et qui, n'ayant pas eu d'habits propres ou rapiécés pour s'y rendre, est allé se cacher sur les allées Fanelon et ne s'est pas rendu à la salle des examens. C'était un orphelin et excellent élève. Ses bienfaiteurs étaient de modestes cultivateurs. A l'appel de son nom, ses maîtres furent surpris de son absence, et on de ses camarades dit « l'avoir vu sur le cours Fanelon se cachant et ayant les larmes aux yeux. »

Après cette communication et spontanément, une collecte entre les candidats a eu lieu, chacun a versé son obole et un modeste costume a été acheté ; c'est ce qui a permis à cet enfant d'assister aux examens qu'il a subis d'une manière brillante.

*L'Avenir Cadurcien*, dirigé par M. Rivière, prêtait son concours à cette fête scolaire, et les élèves des diverses écoles, sous l'habile direction de M. Lacoste, ont fait entendre quelques chœurs fort gentiment exécutés et vigoureusement applaudis.

La lecture du palmarès a clos cette fête de famille.

### Monument des Mobiles

Le monument des Mobiles du Lot dont nous avons dernièrement décrit le triste état, vient de recevoir satisfaction. Le Conseil municipal dans sa dernière séance a voté la somme de 440 fr. pour la réparation urgente des dégâts commis par les gamins.

Nos félicitations et nos remerciements pour cette largesse dont l'emploi est bien justifié.

### Mérite agricole

Par décret, notre compatriote M. Cangardel, conseiller général, maire de Marmillac, a été nommé Chevalier du Mérite agricole.

### Ouverture de la chasse avancée

M. François Roussel, chef du cabinet du président du Sénat, avait été prié de remettre au ministre de l'intérieur une demande des chasseurs de Cahors, tendant à rapprocher au 23 août la date de l'ouverture de la chasse, fixée au 30 de ce mois.

Notre compatriote a été assez heureux pour obtenir satisfaction. C'est le 23 que s'ouvrira la chasse.

### Les employés des contributions directes

M. le président de l'Association amicale des employés de direction des Contributions directes, adresse la pétition suivante au président du Conseil général :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien soumettre à l'appréciation éclairée du Conseil général de votre département, la situation vraiment digne de sa sollicitude dans laquelle se trouvent de modestes et dévoués serviteurs des pouvoirs publics : les employés de direction des Contributions directes.

Persuadé qu'au nom de la justice et de l'humanité, l'honorable assemblée que vous présidez voudra bien s'intéresser à eux, vous me permettrez, Monsieur le Président, de développer sommairement pour elle les services qu'ils rendent et les espérances qu'ils ont manifestées.

Depuis plus de cinquante années, ces humbles agents demandent à être rétribués directement par l'Etat. Employés à la disposition de MM. les Directeurs, leur carrière ne présente aucune stabilité, et leurs émoluments sont, en général, peu élevés. Végétant, leur vie entière, dans une position aléatoire, ils subviennent avec peine à l'entretien de leur famille ; et quand arrive l'heure de la vieillesse, qui les rend inaptes à un service actif, ils se trouvent plongés dans la misère et grossissent les listes des bureaux de bienfaisance. Ce sont ces employés, M. le Président, qui établissent les contingents des contributions directes, qui calculent les impositions de toute nature, qui préparent la confection de tous les rôles, procèdent à leur émission, participent à l'instruction des réclamations et à la délivrance des ordonnances des dégrèvements. C'est leur collaboration, toute de dévouement, qui assure la marche d'une grande administration et qui prend une large part dans les études sur les réformes fiscales si fréquentes à l'époque que nous traversons.

Ne serait-il pas juste et humain d'assurer à ces obscurs et dévoués serviteurs de l'Etat, des départements et des communes un avenir mieux en harmonie avec les services qu'ils rendent ? Leurs prétentions n'ont rien d'exagéré ; on reconnaît, en haut lieu, qu'elles sont justifiées, et l'on pourrait y faire droit sans ouverture de nouveaux crédits. Déjà les sympathies les plus élevées ont fait entrevoir à ces employés la possibilité d'une prochaine amélioration. M. Boutin, directeur général des contributions directes, a bien voulu, lui-même, les encourager et les protéger, en se faisant inscrire dans les rangs de l'Association amicale qu'ils viennent de fonder. De nombreux directeurs départementaux et agents de tous grades ont suivi cet exemple ; je puis donc, sans présomption, affirmer que l'administration leur est favorable et qu'ils n'attendent plus que des pouvoirs publics la mesure définitive qui les attachera à l'Etat.

Ce n'est point, M. le Président, la création d'un nouveau cadre d'agents dont il s'agit ; les emplois existent depuis longue date et sont rétribués à l'aide de crédits spéciaux inscrits au budget. Il ne s'agit donc que de la régularisation d'une situation vraiment précaire et de la réparation de l'ancienne injustice dont cette catégorie d'employés souffre. Il est permis de croire

que le gouvernement de la République n'hésitera point à leur accorder satisfaction si les Conseils généraux veulent bien émettre, en leur faveur, un vœu motivé.

Ils ont une confiance absolue en la consultation des élus du suffrage universel. Je vous serai profondément reconnaissant, M. le Président, et je vous le demande au nom de l'Association dont j'ai l'honneur d'être le mandataire, de vouloir bien soumettre à l'assemblée départementale, la question brièvement décrite dans le cadre restreint de cette lettre. Je suis convaincu que MM. les conseillers généraux, dont les sentiments philanthropiques ne sauraient être mis en doute, auront à cœur de venir en aide à la classe laborieuse et déshéritée des employés de direction, et ne se refuseront pas d'émettre, sur la mesure qu'ils sollicitent, un avis favorable.

Daignez agréer, etc.

Le Président de l'Association amicale des employés de direction des Contributions directes.  
Georges MATHIEU.

### Société agricole et industrielle du Lot

Le 29 août aura lieu à Gourdon le concours d'animaux reproducteurs.

Voici les primes qui seront décernées :

Taureaux étalons. — Quatre primes de 170, 140, 120 et 80 fr., aux propriétaires de taureaux étalons de belle race qui n'auront perdu que deux incisives.

Vaches pleines ou suitées. — Quatre primes de 120, 100, 80 et 60 fr., pour les vaches reconstituées pleines ou qui conduiront leur suite de l'année.

Verrats. — Trois primes de 50, 40 et 30 fr., aux verrats de belle race, susceptibles d'améliorer l'espèce porcine.

Truies portières ou suitées. — Cinq primes de 60, 50, 40, 30 et 20 fr., aux plus belles truies portières de belle race perfectionnées, conduisant leur suite.

Tous les animaux destinés au concours de bestiaux, devront être rendus sur les lieux, à midi précis, le samedi 29 août 1893, au lieu du 20 août, qui avait été indiqué, à cause de la foire de Milhac tenue ce jour-là.

Les conditions du programme des primes générales qui ont été publiées par arrêté de M. le préfet en date du 5 juin dernier, restent les mêmes.

Instruments agricoles perfectionnés. — Une somme de 100 fr. sera accordée en une ou deux primes aux instruments agricoles perfectionnés.

### 7<sup>e</sup> de ligne

Depuis hier, les soldats du 3<sup>e</sup> bataillon du 7<sup>e</sup> de ligne, campent sur la place Thiers, pour permettre de réparer le bâtiment qu'ils occupent dans la caserne.

### Cantonnements du 17<sup>e</sup> corps

Nous donnerons dans notre prochain numéro le tableau des cantonnements du 17<sup>e</sup> corps, pendant les manœuvres d'automne.

### Convocations des Territoriaux en 1896

Sont appelés :  
Du lundi 28 septembre au dimanche 11 octobre :

#### INFANTERIE

Les hommes des classes 1880 et 1881 et les ajournés des classes précédentes affectés : au 129<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, qui doivent se joindre au 9<sup>e</sup> de ligne, à Agen ; au 130<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, qui doivent se rendre au 20<sup>e</sup> de ligne, à Marmande ; au 131<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, qui doivent se rendre au 7<sup>e</sup> de ligne, à Cahors ; au 132<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, qui doivent se rendre au 11<sup>e</sup> de ligne, à Montauban ; au 133<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, qui doivent se rendre au 120<sup>e</sup> de ligne, à Toulouse ; au 134<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, qui doivent se rendre au 50<sup>e</sup> de ligne, à Foix ; au 135<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, qui doivent se rendre au 88<sup>e</sup> de ligne, à Mirande ; au 136<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, qui doivent se rendre au 83<sup>e</sup> de ligne, à Saint-Gaudens.

Du lundi 12 octobre au dimanche 25 octobre :

#### CAVALERIE

Les hommes des classes 1880 et 1881 et les ajournés des classes précédentes affectés : aux escadrons territoriaux de chasseurs, qui doivent se rendre au 9<sup>e</sup> chasseurs, à Auch ; aux escadrons territoriaux de dragons, qui doivent se rendre au 10<sup>e</sup> dragons, à Montauban.

Du lundi 28 septembre au dimanche 11 octobre.

#### ARTILLERIE

1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> batteries à pied ; 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> sections de parc qui doivent se rendre à la caserne Cafarelli, au 18<sup>e</sup> d'artillerie, à Toulouse.

3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> batteries à pied ; 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> sections de parc, qui doivent se rendre à la caserne Compans, au 23<sup>e</sup> d'artillerie, à Toulouse.

Du lundi 19 octobre au dimanche 1<sup>er</sup> novembre.

10<sup>e</sup> batterie à pied, 18<sup>e</sup> section de munitions, 1<sup>re</sup> batterie de dépôt, qui doivent se rendre à la caserne Cafarelli, au 18<sup>e</sup> d'artillerie, à Toulouse.

5<sup>e</sup> batterie à pied, 11<sup>e</sup> batterie de sortie, 18<sup>e</sup> section de munitions, 2<sup>e</sup> batterie de dépôt, qui doivent se rendre de la caserne Compans, au 23<sup>e</sup> d'artillerie, à Toulouse.

Du lundi 28 septembre au dimanche 11 octobre.

GÉNIE

Les territoriaux sapeurs-mineurs affectés aux compagnies 1, 2, 3 du 17<sup>e</sup> bataillon, qui devront se rendre au 2<sup>e</sup> régiment du génie, à Montpellier. Du lundi 19 octobre au dimanche 1<sup>er</sup> novembre. Les territoriaux sapeurs-mineurs affectés à la compagnie territoriale de dépôt, qui devront se rendre à la caserne du 2<sup>e</sup> génie, à Montpellier. Sont appelés, par ordre d'appels individuels. 1<sup>o</sup> Du lundi 28 septembre au dimanche 11 octobre. Les hommes des classes 1880 et 1881 affectés aux régiments territoriaux d'infanterie au titre des bataillons d'Afrique, avec le 130<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie à Marmande, pour les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> subdivisions, et avec le 136<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie à Saint-Gaudens, pour les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> subdivisions. 2<sup>o</sup> Du lundi 19 octobre au dimanche 1<sup>er</sup> novembre. Les territoriaux sapeurs-conducteur de la compagnie du 17/4 ; du 17<sup>e</sup> bataillon territorial du génie. Les hommes convoqués par ordre d'appel individuel, avant la convocation normale de leur comité, n'auront pas à répondre aux convocations dont nous venons de parler.

Dispenses

Sont dispensés de se rendre à la convocation : 1<sup>o</sup> Les hommes classés comme non disponibles ou ayant reçu l'affectation spéciale prévue par la note ministérielle du 20 mars 1891. 2<sup>o</sup> Les hommes qui auront obtenu, sur leur demande, une dispense à titre de soutien de famille dans les conditions spécifiées à l'article premier de la loi du 19 juillet 1892. La demande doit être déposée vingt jours au moins avant la convocation.

Devancement d'appel, ajournements, dispenses exceptionnelles, réforme, etc.

Les hommes qui pourraient avoir à présenter des demandes de devancement d'appel, d'ajournement, de réforme, etc., devront adresser leur demande au commandant de recrutement, par l'intermédiaire de la gendarmerie.

Les réservistes qui seraient empêchés de rejoindre pour cause de maladie, devront remettre à la gendarmerie un certificat délivré par un médecin militaire ou un médecin civil ; la signature du médecin civil doit être légalisée par le maire.

Les hommes qui se croiraient dans le cas d'être réformés, sont invités à en donner avis sans retard à la gendarmerie.

Les réservistes qui, après déclaration, voyagent ou résident à l'étranger ou en Tunisie et qui n'auront pas reçu l'ordre d'appel individuel, sont ajournés de droit jusqu'à leur retour en France.

Les officiers de réserve ou de l'armée territoriale, démissionnaires, qui ont accompli avant leur démission trois périodes d'instruction de quatre semaines, soit comme homme de troupe, soit comme officiers de réserve (stages non compris), seront considérés comme ayant satisfait aux prescriptions légales.

Fêtes de Figeac

Voici le programme des fêtes qui auront lieu les 23 et 24 août, à l'occasion de l'inauguration des eaux de Berbèzou :

Dimanche 23 août

Dimanche 23 août, grand concours d'orphéons, de musiques d'harmonie et de fanfares, organisé par l'harmonie les Artisans réunis, sous le patronage de la municipalité et avec le concours de la société chorale l'Union fraternelle, sous la présidence d'honneur de M. Massenet, membre de l'Institut, et la présidence effective de M. Lefèvre, directeur de l'école de musique classique Niedermeyer.

A 5 heures du matin, annonce de la fête par des salves d'artillerie : réveil en fanfare.

A 8 heures du matin, concours de lecture à vue (à huis clos) : orphéons et harmonies, salle Saint-Fargeau ; fanfares avec ou sans saxophones, cour du collège.

A 9 heures du matin, concours d'exécution : orphéons et harmonies, salle Saint-Fargeau ; fanfares avec ou sans saxophones, cour du collège.

A 2 heures du soir, concours d'honneur, grand concours de lecture à vue (à huis clos) : orphéons et harmonies, salle Saint-Fargeau ; fanfares avec ou sans saxophones, cour du collège.

A 5 heures du soir, grand défilé par toutes les sociétés ayant pris part au concours et les sociétés de la ville.

A 9 heures du soir, illuminations féériques des principales promenades de la ville, grand festival et distribution des récompenses sur la place de la Raison ; morceaux d'ensemble exécutés par toutes les sociétés réunies (900 exécutants).

A 10 heures du soir, grand feu d'artifice et bal public.

A 11 du soir, grande retraite aux flambeaux par toutes les sociétés et la compagnie des sapeurs-pompiers.

Lundi 24 août

Lundi 24 août, à 6 heures du matin, salves d'artillerie et réveil en fanfare.

A 8 heures du matin, concours de tir aux Miatès ; le concours durera jusqu'à midi.

A 9 heures du matin, courses aux ânes et aux sacs, allées Victor Hugo.

A 2 heures du soir, grand bal public sous la halle.

A 3 heures du soir, grandes courses vélocipédiques locales, régionales et internationales, avec le gracieux concours de l'Harmonie des Mines de Champagnac, champ-le-foire.

A 5 heures du soir, mât de beaupré et courses aux canards ; moulin du Griffoul.

A 8 heures du soir, concert donné par l'Armée des Artisans réunis et la Société chorale l'Union fraternelle.

A 9 heures du soir, grand bal public sous la Halle.

Le programme du concours musical a reçu une modification que nous nous empressons de faire connaître aux intéressés :

Concours de lecture à vue et concours d'exécution :

Les orphéons et les fanfares avec ou sans saxophones concourent dans la grande cour d'honneur de l'hospice, la salle Saint-Fargeau étant trop exigüe pour ces deux importants concours.

Le thé aux soldats

En Allemagne, l'administration militaire a fait expérimenter, à diverses reprises, la distribution de thé aux troupes en manœuvres. L'expérience ayant donné de bons résultats, il a été décidé que, pendant les prochaines grandes manœuvres d'automne, les soldats seront abondamment pourvus de thé, afin qu'ils puissent se dispenser de boire de l'eau, le plus souvent nuisible à leur santé.

Soldat pour un autre

On écrit de Limoges : Le nommé Jean Madebos, âgé de vingt-trois ans, vannier, né à Figeac, vient d'être transféré de la prison militaire à la Maison d'arrêt sous l'inculpation de faux ; cet individu, qui est plutôt simple d'esprit, avait été exempté du service militaire par le conseil de révision ; or, l'année dernière, il rencontra dans son pays un de ses voisins, dont on ne connaît pas encore le nom, lequel, pris par la conscription, lui suggéra l'idée de se laisser incorporer à sa place.

Madebos fit ce qu'on lui demandait ; mais quelque temps après son incorporation, ne se sentant aucun goût pour le métier militaire, il commença à faire entendre des protestations et à déclarer que le nom sous lequel on le connaissait n'était pas le sien ; qu'il était soldat aux lieux et place d'un autre.

A la suite d'une enquête, Madebos fut écroué à la prison militaire de Limoges en attendant d'être livrée à la juridiction civile.

Chien enragé

Judi dernier, un chien appartenant à M. Louis Latapie, propriétaire à Bournazel, banlieue de Figeac, a profondément mordu sa jeune bonne.

M. Latapie, craignant les conséquences de cette morsure pourrait occasionner à la jeune fille, a abattu l'animal et fait pratiquer l'autopsie par M. Campagne, vétérinaire sanitaire.

L'autopsie a clairement démontré que le chien était atteint de la rage.

Gourdon

Ces jours-ci, la femme Lamothe, ménagère, demeurant à Condat, canton de Vayrac, avait laissé seul son jeune enfant Frédéric, âgé de 23 mois, pour vaquer aux occupations du ménage. A un moment donné, ayant eu besoin de s'approcher de la citerne située près de la maison, quel ne fut pas son étonnement en apercevant son enfant au fond de la mare. Elle le retira rapidement de l'eau et appela au secours, mais il était trop tard, tous les soins qui lui furent prodigués par les personnes accourues furent inutiles, l'enfant était mort.

La foire du 14 août, à Gourdon, a été peu importante. Il s'est traité quelques affaires sur les bœufs d'attelage dans les prix de 490 à 780 fr. la paire. Ceux destinés à la boucherie étaient moins recherchés ; ils se sont vendus de 33 à 37 fr. le quintal, poids vif.

On nous signale une légère hausse sur les moutons gras dont la vente a été assez active.

Voici la mercuriale de la halle aux grains :

50 hectolitres de blé vendus au prix moyen de 17 fr. l'hectolitre.

25 hectolitres de seigle vendus 11 fr. 80 l'hectolitre.

10 hectolitres de maïs vendus 14 fr. l'hectolitre.

26 hectolitres d'avoine vendus 7 fr. l'hectolitre.

16 hectolitres de pommes de terre vendus 3 fr. 50 l'hectolitre.

La volaille s'est vendue à raison de 0 fr. 55 la livre.

Les œufs ont valu 0 fr. 50 la douzaine.

Livernon

La fête locale vient de se terminer après avoir pleinement réussi.

Le concours de bicyclettes avait mis en ligne six concurrents. Le premier prix a été remporté par M. Arjac, de Cajarc.

Le concours de tir a réuni soixante-quinze tireurs. Les résultats suivants ont été proclamés : 1<sup>er</sup> prix, M. Tertulieu, maréchal des logis à Assier ; 2<sup>e</sup>, M. Couvy ; 3<sup>e</sup>, M. Lajugie ; 4<sup>e</sup>, M. Battistelli ; 5<sup>e</sup>, M. Bramel ; 6<sup>e</sup>, M. Pezet.

Un brillant feu d'artifice a couronné la fête.

Marmignac

Samedi, vers une heure de l'après-midi, un violent incendie s'est déclaré au village de Laroque, commune de Campagnac, et non loin de Marmignac.

Une grange et toutes ses dépendances, appartenant à M. Amagat, sont devenues, en peu de temps, la proie des flammes.

Un troupeau de dix-neuf moutons a péri dans ce sinistre et toute la récolte en blé ou fourrages de toute nature a été totalement détruite.

Les pertes, s'élevant à 4.000 fr. environ, ne sont malheureusement couvertes par aucune assurance.

Escompte et Recouvrements

M. Gabriel BRUEL, de Cajarc, vient de fonder à Cahors, une maison d'Escompte et Recouvrements, 3, rue du Lycée.

Les bureaux de M. BRUEL seront ouverts aux commerçants et industriels à partir du 1<sup>er</sup> août prochain.

GOUTEZ

AU BOUILLON (GENRE DUVAL)

Fait à la Boucherie Arnaudet

3, rue de la Préfecture

Dans les maladies du foie et de la bile, les Pilules Suisses ont rendu les plus grands services.

VITICULTURE

Le black-rot

Nous lisons dans la Feuille viticole de la Gironde :

Nous voyons des propriétaires viticulteurs craindre, parce qu'on a déclaré que le black-rot a été trouvé dans les vignes de leur contrée, que cela ne jette le discrédit sur la récolte pendante. Ce serait sans raison qu'on croirait compromise la récolte de 1896 d'une contrée, parce que le black-rot a fait son apparition sur certains points. Nous faisons exception pour les foyers étendus, comme il en existe malheureusement quelques-uns, mais nombreux sont les vignobles où le mal ne s'étendra pas, cette année, au-delà de quelques pieds de vigne, et par conséquent où la récolte qui est belle arrivera à bon port. Inutile de dire que quelques grappes black-rotées, faciles à reconnaître à leur aspect desséché et noir comme du charbon, n'ont pas à la cuve. Mais qu'on les enlève avec précaution et qu'on les brûle, le moyen est efficace, quand il ne s'agit que de cas isolés.

Lorsque la présence du funeste cryptogame aura été constatée, ne nous le cachons pas, au contraire, ne faisons pas comme naguère pour le phylloxéra : personne n'en avait, et pendant ce temps, ses légions se répandaient à l'aise. Ayons le sens exact de la défense.

Les maires devraient prendre des mesures en vue de pratiquer l'extinction des foyers de black-rot au fur et à mesure qu'on les découvre. Il y aurait à détruire les grains où les grappes contaminées et à les détruire par le feu. En s'y prenant ainsi au début, dès la première apparition du mal, on retarderait l'invasion des vignobles presque indéfiniment, étant donné que, chaque année, les mêmes précautions seraient prises. Tant que, devant une invasion générale, la défense paraît, jusqu'à présent, presque impossible. En effet, l'on ne peut songer à enlever tous les raisins et autres organes de la vigne contaminée dans une vigne complètement envahie.

Au ministère de l'agriculture, on a fait, à ce sujet, à un de nos confrères parisiens, les déclarations suivantes :

Les brusques changements de température que nous subissons, et qui font succéder l'humidité et la fraîcheur à la chaleur et à la sécheresse, agissent sur les plantes comme sur les gens : les uns et les autres en souffrent. Mais, parmi les végétaux, c'est la vigne qui a la plus mauvaise mine.

On a, sans doute, exagéré le mal en ce qui concerne les vignobles du Sud-Ouest ; mais il n'en est pas moins vrai que le black-rot a fait son apparition dans cette région au moment où l'on comptait sur une récolte exceptionnelle, et que l'inquiétude est grande parmi les populations rurales du Gers, du Tarn, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne. C'est qu'en effet, avec le black-

rot, il n'y a pas à plaisanter. Quand il attaque le raisin, il est toujours fort difficile de sauver ce dernier.

Seul, le traitement préventif donne de bons résultats, et malheureusement, cette année, on l'a peu pratiqué parce que la sécheresse du printemps semblait défavorable à l'invasion cryptogamique. On a compté sur le beau temps et quelques journées d'orages ont suffi pour compromettre la récolte.

Mais rien ne sert de récriminer. Aussi n'insisterons-nous pas davantage sur ce qu'on n'a pas fait ; l'essentiel est que la leçon profite et que, pour l'instant, on traite non seulement les vignes atteintes par la maladie, mais celles qui sont encore indemnes et que le fléau menace.

Nous ne devons pas oublier que, si les vignes d'Amérique nous ont permis de reconstituer la plupart de nos vignobles, elles nous ont fait aussi des cadeaux dont nous nous serions bien passés. C'est à elles, en effet, que nous devons le phylloxéra et le black-rot, deux importations américaines dont nous aurons bien du mal à nous débarrasser et qu'il importe de combattre sans cesse.

Dernières nouvelles

Le Tsar à Paris

On télégraphie de Saint-Petersbourg que le Tsar et la Tsarine débarqueront à Cherbourg le 5 octobre. Ils arriveront à Paris le lendemain.

LA BA BOURE D'OR



FABRICATION ET RÉPARATION D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE. Dorure et Gravure sur Métaux. LUNETTERIE & OPTIQUE. RÉGÉNÉRÉS.

Achat de Matières Or, Argent et Platine. Travaux soignés. — Prix modérés.

On demande un apprenti

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS. Marque déposée « CRISTAL DIAMANT ». Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Occulistes et Chefs de Clinique.

H. FABRE

10, Rue de la Mairie, Cahors. SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

VOLAILLES

36 ans d'un succès toujours croissant !!! ont démontré l'efficacité absolue de la poudre carnitative Picard Faivre ! dans toutes les maladies des volailles choléra des poules, crise du rouge des dindons, 2 fr. la boîte de poudre pour 300 poules dans toutes les pharmacies, vente en gros : P. GALLET, 29 bis, rue des Francs-Bourgeois, PARIS.



CORDONAL indispensable, le plus économique. Supérieur aux eaux de mélisse et de menthe, goût exquis. Préviend et guérit tous maux de l'estomac, de la tête, des nerfs. Précieux en temps d'épidémie, dysenterie, influenza, choléra. — S'emploie pur sur du sucre. Prix 2 fr. le Flacon, et 1 fr. 50 le Flacon pour Cyclistes. Fabrication CLEMENT & Co, à Valençay (Indre).

A Cahors, chez M. J. Filhol, pharmacien.

LA RÉUNION INDUSTRIELLE

AG contre l'INCENDIE

SIÈGE SOCIAL :

29, Rue de Richelieu, à Paris.

La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France ; elle reçoit directement les propositions. FORTES REMISES.

M. AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste, à Brives, informe le public qu'il sera à Cahors, Hôtel de l'Europe, le dernier samedi de chaque mois, à la disposition des personnes qui réclameraient ses soins.

Par suite de cette nouvelle combinaison, il pourra rester deux jours quand ses clients en auront besoin.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe.

La durée de validité de ces billets 33 jours peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix ap-

plicable à un parcours de 125 kilomètres. Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

VOYAGE D'EXCURSION AUX

Plages de la Bretagne

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux *Plages de la Bretagne*, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Pleœrmet, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Chateaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets aller et retour 1<sup>re</sup> classe : 45 francs. — 2<sup>e</sup> classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêter à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Bibliographie

Vient de paraître, chez Paul Dupont, le quatrième volume des « Aventures de ma vie, » par Henri Rochefort.

On sait le gros succès obtenu par les trois premiers. Celui que la librairie Paul Dupont met en vente aujourd'hui comprend le retour en Europe après l'évasion de la Nouvelle-Calédonie à travers l'Australie et l'Amérique ; l'exil à Genève, l'amnistie, la rentrée en France, la fondation de l'*Intransigeant*, le récit de la mort de Gambetta, la lutte contre l'opportunisme.

Ce quatrième volume ne le cède en rien aux précédents comme intérêt, comme passion et comme humour.

Très prochainement paraîtra le cinquième et dernier volume des « Aventures de ma vie.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE Constituante Législative, Convention, Directoire, d'après 2000 peintures, gravures, sculptures, estampes, Médailles, objets..., du temps, sous la direction de M. Armand Dayot, inspecteur des beaux-arts. Ernest Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris. — Voici un extrait des 38 planches contenues dans le 15<sup>e</sup> fascicule : Marie-Antoinette quitte la prison du Temple pour se rendre à la Conciergerie. — Suite de portraits de Marie-Antoinette. — Jugement de Marie-Antoinette d'Autriche. — Fin tragique de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, exécutée le 16 octobre 1793 — Journée du 16 octobre 1793, d'après un dessin de Mormet. — Fac-similé d'un billet autographe de la reine Marie-Antoinette. — L'héroïque Darruber (d'après un tableau de Swobach). — Portrait d'Agricole Viala (par A.

Briceau) — Mort de Barra (d'après un tableau de Weerts). — Reproduction d'armes de la Révolution. — Portrait de la Du Barry (par Drouais). — Toutes ces images sont accompagnées d'un texte explicatif, etc. Prix de ce fascicule in-4<sup>o</sup> oblong, 60 c.

UNE DÉPENSE INTELLIGENTE

Qu'est-ce qu'une dépense intelligente ? C'est celle qui rapporte un profit considérable, bien supérieur à la somme déboursée.

Le patron d'un vêtement coûte, lorsqu'il est bon, de 1 fr. 50 à 4 fr. ; 240 patrons repré entent donc plus de 300 fr.

Un dessin de tapisserie, un modèle d'ouvrage manuel, un échantillon de tricot, ou crochet, coûtent, en moyenne, quelques francs chacun ; deux ou trois cents de ces objets équivalent, à peu de chose près, à la valeur des patrons, ci-dessus indiqués.

Si, en outre, on joint à ces travaux variés des romans intéressants, convenant à tous les membres de la famille, jeunes et vieux, des articles variés, des conférences musicales servant de guide à l'étude du piano, des articles d'instruction, d'éducation, de savoir-vivre, des recettes éprouvées par le ménage, et la tenue de la maison, on reconnaîtra aisément qu'un abonnement à la *Mode Illustrée* est la dépense la plus intelligente et la plus avantageuse qui se puisse faire : c'est un placement qui rapporte, en économies, plus de trente fois ses débours.

La *Mode illustrée, Journal de la Famille*, sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND, offre gratuitement, chaque semaine, un *Supplément littéraire*, avec pagination spéciale, et consacré à des romans illustrés.

Un numéro, composé de 12 pages in-4<sup>o</sup>, est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le *Journal*, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, 56, à Paris.

Prix pour les Départements. — Première édition : Trois mois, 3 fr. 50 ; — Six mois, 7 fr. ; Douze mois, 14 fr.

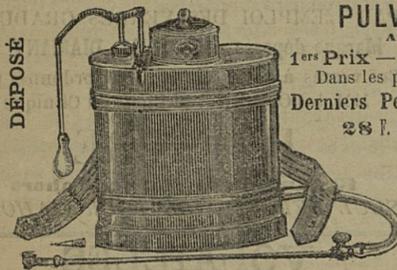
Quatrième édition : Trois mois, 7 fr. ; — Six mois, 13 fr. 30 ; — Douze mois, 25 fr.

On s'abonne également dans toutes les librairies des départements et dans tous les bureaux de poste.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

DÉPOSÉ



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or Dans les principaux Centres viticoles de France Derniers Perfectionnements. Appareil garanti 28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

IMPUISSANCE

de l'homme, stérilité de la femme. Pilules, effet immédiat sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique : Spitaëls, ph. à Lille. Envoi discret. Même pharmacie, Pilules contre les pertes d'urine au lit à tout âge, 5 fr.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :

France ..... 5 fr.

Etranger..... 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

Le propriétaire-gérant : LAYTON.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité toute-fait supérieure.

GRANDE MARQUE NATIONALE



CLÉMENT

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

Clément

La plus réputée — La meilleur marché

Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP | Bicyclette de luxe p<sup>r</sup> dames 575 fr. pneumatique DUNLOP  
id. n<sup>o</sup> 1 375 fr. — — | id n<sup>o</sup> 1 id 450 fr. —  
id. n<sup>o</sup> 2 325 fr. — — | id n<sup>o</sup> 2 id 375 fr. —

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demander le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS.

DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.

PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Tailléfer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX,

Organiste de la Cathédrale et professeur de piano,

Rue Clément-Marot, CAHORS

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines. Prix : 3 fr. (franco poste).

4<sup>me</sup> édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).